

AMERELEC



**FLUIDE DE PRÉSERVATION DES GAINES ELECTRIQUES,
MOUSSES D'ISOLATION CONTRE LES RONGEURS.
PROTECTION INCOLORE AMERISANTE DISSUASIVE CONTRE LES
RONGEMENTS DES CHIENS, CHEVAUX SUR SUPPORTS EN BOIS.**

- ✓ Portatif : application simple et rapide
- ✓ N'abîme pas les plastiques ou les bois
- ✓ Protection très longue durée
- ✓ Constitue une protection contre les morsures animales
- ✓ Sans nuisance olfactive
- ✓ Evite la dégradation des isolations et des installations électriques

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
MASSE VOLUMIQUE	803 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
PH pur	6
POINT D'ÉCLAIR	13 °C, Afnor coupe fermée
ODEUR	Faible, ne laisse pas d'odeur caractéristique
COULEUR	Incolore
G A Z P R O P U L S E U R	
Propulseur hydrocarboné autorisé	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Préparation active non miscible à l'eau.

Produit actif **non classé comme préparation dangereuse.**

Applications préventives sur :

- Gains plastiques
- Durites caoutchouc
- Gains de câbles électriques ou de câbles de transmission
- Mousse d'isolation

Réduit les risques de détérioration des matériels de pannes ou de courts circuits électriques.

Application facile par simple imprégnation des supports.

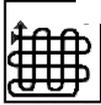
Dissuade les rongeurs, souris, rats, mulots, de détériorer les matériels, machines, portails, barrières...

Permet également l'hydrofugation des surfaces en bois microporeux, telles-que chaises, portes, clôtures, portes de boxes

Apporte un effet amérissant dissuasif évitant ainsi les morsures, rongements et détériorations de la part des chiens ou des chevaux



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Bien agiter l'aérosol avant emploi.	
Vaporiser directement sur surfaces propres dépoussiérées et non humides	
Laisser sécher complètement.	

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation prête à l'emploi, à base de fonctions protectrices dissuasives non classée comme préparation dangereuse et d'agents d'application et de fixation.

RECOMMANDATIONS

Etiquetage concernant les préparations conditionnées en Aérosol



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Utilisations réservées aux professionnels

Observer les précautions d'application :

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

. Bien laisser sécher les textiles imprégnés complètement avant utilisation.
. Tests préliminaires de compatibilité : toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter dans un endroit caché pour déterminer compatibilité du produit avec les fibres et coloris constituant le support à traiter.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.